

Unieux, le 20 janvier 2017.

Monsieur le Maire à Mmes et MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

LUNDI 30 JANVIER 2017 à 18 h 30

Mairie d'Unieux salle du Conseil municipal (2^e étage)

ORDRE DU JOUR:

- 1 Débat d'Orientations Budgétaires 2017
- 2 Emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel
- 3 Subventions aux associations sportives 2017
- 4 Fonds d'accompagnement de la CAF pour les travaux de rénovation du Centre social du Val Ronzière
- 5 Modification du tableau des effectifs
- 6 Salle Gaby Crépet : avenant au marché
- 7 Écoles du Vigneron
- 8 Adhésion de la Ville d'Unieux à l'ANDES
- 9 Affaires foncières
- 10 Développement durable : éclairage public
- 11 Rapport annuel pour la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2015 de Saint-Étienne Métropole

QUESTIONS:

Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le VENDREDI 27 JANVIER À 12 H.

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant de notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



NOTES DE SYNTHÈSE

1-DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES 2017

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRe, il est proposé aux membres du Conseil municipal de tenir le débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du Budget Primitif 2017.

Les documents faisant apparaître la situation budgétaire de la commue début 2017 et les prévisions pour 2017 ont été envoyés à la suite de la Commission Gestion - Finances du jeudi 19 janvier dernier. Tous ces documents ainsi que la liste des travaux d'investissement prévus et le présent rapport constituent le document d'information réglementaire.

Le contexte :

Quatrième année de baisse des dotations de l'État, 26 Milliards cumulées pour les collectivités territoriales entre 2014 et 2017. Pour 2017, 12 Milliards d'économies sont annoncées : 1,5 Milliard pour l'État, 2,8 Milliards pour les Collectivités Territoriales et 7,7 Milliards pour l'Assurance Maladie et les autres dépenses sociales.

Les orientations :

- Pas de hausse d'impôts malgré un budget très contraint par les baisses de dotations de l'État et notamment la DGF qui connait une baisse sans précédent, condamnée par toutes les associations d'élus et qui amènera les communes à faire appel à la fiscalité locale. Même si la baisse a été réduite cette année, son effet cumulatif avec les baisses des années précédentes est très lourd et très injuste pour notre commune qui a déjà fait de nombreux efforts budgétaires depuis 2008. Mais dans notre cas, comme nous en avons pris l'engagement, nous ne ferons pas appel à la fiscalité après les décisions prises en novembre 2015 à l'unanimité du Conseil municipal dans le cadre de la renégociation des emprunts toxiques et de leurs conséquences sur le taux des impôts locaux.
- Poursuivre la gestion rigoureuse, la recherche d'économies et le désendettement, après la baisse des indemnités d'élus et les réorganisations de services. En même temps que cette réduction, nous avons la volonté de maintenir la qualité et l'efficacité du service public.
- Maintenir le pouvoir d'achat des associations : augmentation de 2% des subventions. Dans un contexte de rigueur, cette action en direction des associations, démontre l'importance de leur activité et de la plus-value sociale apportée par les nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations et qui participent à la cohésion sociale.

- Politique d'emprunt :

Après la sortie définitive des emprunts toxiques, ce budget est le premier qui prend en compte les conséquences de cette renégociation. L'an dernier je disais « Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôt et aussi à une augmentation de l'endettement. ». Malheureusement les nouvelles jurisprudences ont démontré que notre attitude et le vote responsable des Unieutaires étaient bien la seule solution pour sortir de l'ornière, résultat de la gestion de la municipalité avant 2008.

En effet, si globalement le capital restant dû de la Ville d'Unieux était, en 2008, de 15 millions d'euros, somme que nous avons réduite sur le budget de la commune à un peu plus de 9 millions d'euros. Aujourd'hui, un nouvel endettement résultant de la négociation nous amène à plus de 17 millions d'euros.

S'il est envisagé par le Gouvernement de neutraliser au niveau des ratios les conséquences des emprunts toxiques et de leur renégociation, la réalité est tout de même celle-là.

Par ailleurs, je vous proposerai de continuer la politique de réduction de la dette en empruntant chaque année en moyenne la moitié du remboursement en capital soit 250 000 euros. Grâce à notre gestion de la trésorerie la plus fine possible et tout en inscrivant budgétairement ces emprunts, nous avons retardé au maximum la réalisation de ceux-ci. En dehors de ceux nécessaires pour la renégociation des emprunts toxiques, nous n'avons pas réalisé d'emprunt d'investissement depuis 2013. Ainsi en 2017, nous serons amenés à contracter un emprunt correspondant à ces quatre années. Lors de ce Conseil municipal, nous aurons à nous prononcer sur un emprunt de 500 000 euros sur 20 ans au taux de 1,50 % et compte tenu de la perspective de la hausse des taux d'intérêt, nous serons amenés à compléter cet emprunt. Bien que la réglementation permette la délégation au Maire pour la contraction des emprunts, je continuerai à demander l'avis du Conseil municipal.

Investissements soutenus:

Vous trouverez également, le document établi par le service Finances qui prend en compte l'ensemble de ces éléments et qui aboutit à un autofinancement net de 608 000 euros. À cet autofinancement, il pourra être prévu 200 000 euros de TVA et 20 000 euros de taxe d'aménagement, 47000 euros de subvention de la CAF pour la réhabilitation du Centre Social du Val Ronziere et comme indiqué ciavant 500 000 euros correspondant aux emprunts 2016 et 2017 selon notre rythme de désendettement.

En ce qui concerne l'autofinancement net, comme cela a été indiqué depuis 2008, notamment par l'audit effectué par la Chambre Régionale des Comptes, une ville qui, comme Unieux, a besoin de se désendetter, aurait besoin d'un autofinancement net d'environ 1 million d'euros, chacun verra que nous sommes loin de ce chiffre.

La nouvelle réglementation prévoit également une information sur le temps de travail. Celui-ci est officiellement à Unieux de 1575 heures avec des diversités d'application. Pour une majorité, environ 80 personnes, c'est le temps de travail effectif basé sur une organisation de travail correspondant aux besoins de chacun des services. Pour certains secteurs, le temps de travail est annualisé (personnel des écoles, gardiens d'équipements sportifs, cinéma...) et pour environ 45 personnes (Centre Technique Municipal et mairie), cette organisation s'accompagne de 18 jours de RTT et le temps de travail comprend entre 12 et 15 heures de temps de repas pour le personnel mairie, et entre 30 et 40 heures pour le personnel CTM à l'année.

Les avantages sont ceux prévus par le statut : un véhicule de fonction réglementaire et un régime indemnitaire correspondant globalement aux collectivités qui nous entourent, tout en étant inférieur de manière importante à celui de Saint-Étienne Métropole.

En ce qui concerne les investissements 2017, les grandes lignes qui sont proposées sont les suivantes :

- · Rénovation des bâtiments.
- Continuation de notre effort d'économies énergie notamment par la réhabilitation et l'isolation de l'ancienne salle des fêtes et du Centre social du Val Ronzière,
- · Rénovation urbaine, isolation des logements et sécurité des commerces,
- · Accessibilité des équipements publics,
- · Continuation de la rénovation de la salle Gaby Crépet,
- · Continuation des travaux Ad'Ap,
- · Continuation d'aménagement des équipements parc Nelson Mandela,
- Équipement du cinéma « Le Quarto » pour accueillir les spectacles et le son de ces spectacles avec le renouvellement de la console de mixage ainsi que la réalisation d'un circuit et des équipements de son.

Les montants sont indiqués dans les documents joints à l'ordre du jour,

2 – EMPRUNT CONTRACTE AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL

Il est proposé au Conseil municipal de décider de contracter un emprunt de 500 000 euros auprès du Crédit Mutuel sur 20 ans et au taux de 1.50 % et d'autoriser Monsieur le Maire où l'Adjoint ayant délégation à signer les pièces nécessaires.

3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2017

Ce point fera l'objet d'une note de synthèse complémentaire.

4 - FONDS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CAF POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE SOCIAL DU VAL RONZIÈRE

En 2016, la Ville d'Unieux avait déposé une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales pour la réalisation des travaux de rénovation du Centre social.

En date du 19 décembre 2016, cet organisme a informé la commune de l'octroi d'un fonds d'accompagnement à hauteur de 47 000 euros qui seront versés à l'issue des travaux.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'accepter cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer tous les documents en découlant.

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

- Filière Technique

Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à Temps Non Complet, de 28.00 heures hebdomadaires à 32 heures hebdomadaires.

6 - SALLE GABY CRÉPET : AVENANT AU MARCHÉ

Par une délibération en date du 13 juin 2016, le Conseil municipal avait approuvé les marchés relatifs à la rénovation de la salle des fêtes Gaby Crepet. Afin de permettre le bon déroulement des chantiers et de prendre en compte la réalisation des travaux en ateliers, il est proposé au Conseil municipal d'approuver un avenant à intervenir avec le titulaire du lot n°2 (charpente métallique et couverture) par l'entreprise SOCOMA et son sous-traitant l'entreprise MARTIGNAT pour permettre conformément au CCAG de payer des avances sur matériels.

7 - ÉCOLES DU VIGNERON

En fonction des éléments qui nous seront parvenus d'ici le 30 janvier 2017, il sera proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur les projets de carte scolaire concernant ces écoles.

<u>8 – ADHÉSION DE LA VILLE D'UNIEUX À L'ANDES</u> (Association nationale des élus en charge du sport)

Afin de faire bénéficier à la commune du réseau de l'Andes et de favoriser le développement du sport dans la cité, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville d'Unieux à l'ANDES, association regroupant des élus en charge du sport, chargée notamment de promouvoir les échanges d'expérience en matière de gestion, de bonnes pratiques en matière de sport, d'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État et d'autres organismes œuvrant dans le champ sportif, pour un montant annuel de 225 euros (tarif 2017), et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer les documents en découlant.

9 - AFFAIRES FONCIERES

· Combe Blanche:

Plusieurs parcelles de terrain sont aujourd'hui en situation d'abandon, constituant les parties communes du lotissement de Combe Blanche, cadastrées sous la section AV N°146, 320, 321, 322, 323, 324, 364 figurant sur les matrices cadastrales toujours au nom du lotisseur, SARL «Les Bouleaux».

Il s'agit d'espaces verts constitués principalement d'une grande parcelle boisée, ou de parcelles à usage de voies desservant le lotissement. Les co-lotis du lotissement ont été reçus en mairie afin d'évoquer la possibilité pour eux d'en devenir propriétaires soit individuellement, soit regroupés au sein d'une association syndicale afin d'en assurer ultérieurement son entretien.

La société propriétaire de ces parcelles n'ayant plus d'existence légale, la commune a initié la procédure de bien vacant et sans maître avec l'engagement aujourd'hui écrit des propriétaires riverains de devenir pour chacun, propriétaires d'une partie de la parcelle boisée.

Suite à la commission communale des impôts directs du 11 février 2016 et à l'arrêté municipal présumant les bien vacants et sans maître en date du 3 mai 2016, l'ensemble des mesures de publicité de cet arrêté ont été réalisées (affichages, journal local).

Suite à la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 19 janvier dernier, Il est donc proposé au Conseil municipal d'incorporer ces parcelles dans le domaine privé de la commune. Cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire.

ZAC la Fontaine :

La ZAC la Fontaine a été clôturée par délibération du Conseil municipal en date du 30 novembre 2015 et la rétrocession à titre gratuit des parcelles propriétés de I.R.A. (AI 449-450-460-565-576-590-600-603) a été approuvée par délibération du 10 octobre 2016.

L'association syndicale de la ZAC la Fontaine a demandé que puisse lui être cédée la partie du chemin comprise entre les deux espaces verts du lotissement (parcelle AI 474 pour partie).

Le géomètre est intervenu pour réaliser le découpage de cette parcelle. Suite à la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 19 janvier dernier, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la cession de cette emprise de chemin à l'association syndicale à titre gratuit à charge pour l'association d'entretenir ladite parcelle et de prendre en charge les frais de notaire. Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à cet effet à signer tous les documents en découlant.

· Ancienne école du Bourg :

Lors du précédent Conseil municipal, il a été approuvé le principe d'un avenant à intervenir avec les acquéreurs prévoyants notamment un nouveau prix à 200 000 euros pour le bâtiment en l'état avec un paiement différé jusqu'à une hauteur de 40 000 euros, la possibilité de substitution pour tout ou partie, ainsi qu'une clause visant à un partage de la partie de l'indemnité de l'assurance au titre de la remise à neuf. Depuis cette date, nous avons eu connaissance du montant proposé par l'assurance à savoir 115 000 euros environ en paiement immédiat et 66 000 euros au titre de la remise à neuf (somme qui fera l'objet d'un partage comme indiqué ci-dessus). L'avis de France Domaine est également parvenu conforme à la valeur proposée.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler son accord pour l'avenant à la promesse de vente, d'accepter l'indemnité de l'assurance et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer les actes correspondants notamment l'avenant à la promesse de vente ainsi que la vente.

10 - DÉVELOPPEMENT DURABLE : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lors du précédent Conseil municipal, il a été débattu sur l'intérêt de procéder à une interruption de l'éclairage public. Une concertation et une consultation ont eu lieu. La majorité des personnes qui s'est exprimée a répondu favorablement à une expérimentation de la modification des horaires des éclairages. Les horaires d'extinction envisagés sont les suivants : du dimanche au jeudi soir de 23h30 à 5h du matin et le vendredi et le samedi de 0h30 à 5h du matin.

Suite à la Commission Aménagement du Territoire et Développement Durable du 19 janvier dernier, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre de cette mesure et d'indiquer qu'un point sera fait à l'issue de l'expérimentation.

<u>11 - RAPPORT ANNUEL POUR LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2015 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE</u>

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le Rapport annuel pour la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2015 de Saint-Étienne Métropole tel que joint par mail à l'ordre du jour.

PROCURATION

| En mon absence, lors de la séance du lund | li 30 janvier 2017 à 18h30, |
|---|-----------------------------|
| | Ja |
| Conseiller(e) municipal(e) donne mandat o | |
| à M. (Mme) | Consenier(e) municipal(e) |
| | Fait à UNIEUX, |
| | Signature, |